



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 Juin 2021 À 19h15
Salle du Conseil municipal

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance à huis clos en raison de la crise sanitaire
La séance a été filmée et retransmise en vidéo et en direct

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le trente juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Richard LAVAUD, Arlette TRAMBLAY, Baptiste OLLIVON, Brigitte ROUSSEAU, Claude MARTINEZ, Christiane JEAUD, Olivier VERMESSE, Sylvain BEGUE, Thomas FREJAC, Pascal ETHEVE, Céline GUILLEMOT, Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Gregory BLANCHETOT, Christine BARATAUD, Choukri TRABELSI

Étaient absents et représentés :

Madame Christine PINAUD-GROS pouvoir à Madame Aurélie GROS
Monsieur Pierre MULAS pouvoir à Monsieur Marc GUERTON
Madame Sandra BELIBI-MBASSI pouvoir à Monsieur Richard LAVAUD
Madame Béatrice CANU pouvoir à Monsieur Baptiste OLLIVON
Madame Martine SCHARRE pouvoir à Madame Brigitte ROUSSEAU
Madame Marianne SEBAS pouvoir à Madame Arlette TRAMBLAY
Madame Aurélie DESPIERRE pouvoir à Madame Christiane JEAUD
Monsieur Jacques BEAUDET pouvoir à Monsieur Yannick VILLARDIER

Étaient absents :

Monsieur Laurent TABARD

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier VERMESSE

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire conformément à l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PETITE ENFANCE

1. APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU CENTRE MULTI ACCUEIL « LES P'TITS LOUPS »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le choix du délégataire pour la gestion du centre multi accueil « Les P'tits Loups ».

AUTORISE Madame la Maire à engager les négociations avec la société PEOPLE & BABY.

DIT que le contrat de délégation de service public sera transmis ultérieurement pour approbation au Conseil Municipal conformément aux dispositions légales.

SOLIDARITÉ

2. ADHESION DE LA COMMUNE A LEA SOLIDARITE FEMMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer pour l'année 2021 à LEA SOLIDARITE FEMMES afin de permettre à cette association d'exercer toutes les missions et mener à bien les actions en faveur des femmes et des enfants qui subissent des violences pour un montant de 100 euros.

DIT que la somme est inscrite au budget.

RESSOURCES HUMAINES

3. MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à chaque fois que le besoin en personnel se fera sentir et que les postes à pourvoir correspondront à ce cadre d'emploi.

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer :

- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet 10.5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 13.5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 12.75/35^{ème}
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Les annexes sont consultables en mairie

Fin de séance à 19h29

Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
en charge de la Démocratie Participative
et du Parc Naturel Urbain
Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne

